



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi, le 26 août 2020

Numéro de la  
résolution ou  
annotation

Province de Québec  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
NDL Iberville

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 26 août à 18h00. La rencontre s'est déroulée virtuellement.

Étaient présents :

Madame Élyse Robert Champagne, parent  
Monsieur Jean-Mark L'Heureux, parent  
Madame Isabelle Rochat, parent  
Madame Guylaine Mc Lean, parent  
Madame Nancy Lalande, enseignante  
Madame Annick Marcantonio, enseignante  
Madame Marie-Pierre Cournoyer, enseignante  
Madame Sylvie Boyer, enseignante  
Monsieur Jocelyn Roy, directeur adjoint  
Madame Louise Berleur, directrice de l'école

Étaient absents :

Madame Meggie Brisson, parent  
Madame Anick Maynard, responsable du service de garde  
Monsieur Martin Laplante, personnel de soutien  
Madame Julie Côté, parent

## **1. Présences et ouverture de la réunion**

Début de la réunion à 18h10, quorum constaté.  
Madame Isabelle Rochat a ouvert l'assemblée.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point « Service de garde », qui deviendra le point 5 à l'ordre du jour.

Proposé par : Mme Isabelle Rochat  
Appuyé par : Mme Élyse Robert Champagne

CÉ2020-08-26-001



# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi, le 26 août 2020

CÉ2020-08-26-002

### 3. Période de questions du public

Pas de public présent.

### 4. Adoption

#### 4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2020

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 17 juin 2020 tel quel.

Proposé par : Mme Isabelle Rochat  
Appuyé par : Mme Élyse Robert Champagne

#### 4.2 Adoption du budget initial

Mme Louise Berleur présente le budget initial, en présentant les revenus et les dépenses, puisque le budget doit être en équilibre.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation de la Centre de services scolaires;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par la Centre de services scolaires et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières de la Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;



Initiales du président

Initiales de la directrice

# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi, le 26 août 2020

- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire; commissaires du budget de la Commission scolaire;

Proposé par Mme Guylaine Mc Lean  
Appuyé par Mme Isabelle Rochat

CÉ2020-08-26-003

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 793 188\$, soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

## 5. Service de garde

Mme Berleur présente les règles de fonctionnement du service de garde pour 2020-2021. Les changements se retrouvent en rouge dans le document présenté. Mme Berleur mentionne qu'il y aura beaucoup de désinfection et elle explique les changements (routines, coûts, les élèves sortiront davantage dehors, ...).

CÉ2020-08-26-004

Proposé par Mme Mme Élyse Robert Champagne  
Appuyé par Mme Isabelle Rochat

## 6. Informations

### 6.1 Message de la présidente

Mme Rochat s'adresse aux membres du conseil d'établissement, elle espère une année tranquille, malgré la situation. Elle mentionne qu'elle est un peu inquiète, mais espère que ça va bien aller.

### 6.2 Message de la représentante du Comité de parents

Mme Rochat mentionne qu'elle est beaucoup dans l'attente, il y a eu de gros changements avec le passage de la Commission scolaire vers le Centre de services scolaire.

### 6.3 Message de la direction d'établissement

Mme Berleur mentionne que l'assemblée générale est le 10 septembre, en présentiel idéalement, si c'est toujours possible, et en respectant les consignes de la Santé publique. Mme Berleur annoncera qu'elle sera sur place pour répondre aux nombreuses questions, afin de motiver les parents à s'y présenter. Puis, elle a mentionné qu'il y aura le dépôt d'un document évolutif informatif. Finalement, elle a mentionné que, pour l'accueil des élèves, elle a invité les jeunes d'une même famille dans les



---

# Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école NDL Iberville – Mercredi, le 26 août 2020

---

mêmes journées de la rentrée progressive.

## **6.4 Message des enseignants**

Aucun message des enseignants.

## **7. Levée de l'assemblée à 18h47.**

\_\_\_\_\_  
Mme Isabelle Rochat  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Mme Louise Berleur  
Directrice

---